AB PROD

SAS - Société par Actions Simplifiée
Au Capital de dix mille euros (10000.0 €)
Siège social : 24 Bd de la Bastille, 75012, Paris
RCS PARIS sous le N° 820453538

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES
DU 25 février 2026

L'An deux mille vingt-six

Le 25 février

À 10h00

LE(S) SOUSSIGNE(E)S :

Monsieur Elisée EON SEGLA, né le 06/06/1986 à Lome, Togo, de nationalité Française, domicilié au 4 RUE PAUL LANGEVIN, 94120, FONTENAY SOUS BOIS. Propriétaire des 5000.0 actions d'une valeur nominale de un euro (1.0 €) composant le capital de la société AB PROD.

Monsieur Aryé Leib BISMUTH, né le 09/11/1994 à Créteil, France, de nationalité Française, domicilié au 100 boulevard Victor Hugo, 92200, Neuilly-sur-Seine. Propriétaire des 5000.0 actions d'une valeur nominale de un euro (1.0 €) composant le capital de la société AB PROD.

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Modification de l'article 36 des statuts

A.B. E.E.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de:
- Monsieur Aryé Leib Bismuth,

Remise le 25 février 2026, de fonctions de Directeur Général à compter du 25 février 2026.
Elle précise que quitus lui est donné ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'assemblée générale et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

ARTICLE 36 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du président

- Monsieur EON SEGLA Elisée, demeurant au 4 RUE PAUL LANGEVIN, 94120, FONTENAY SOUS BOIS. Né le 06/06/1986 à Lome, Togo, de nationalité Française, Célibataire
Accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Fait à Paris,
Le 25 février 2026,

Monsieur Elisée EON SEGLA

A.B. E.E.

Monsieur Aryé Leib BISMUTH

A.B. E.E.